

COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU SIVOS abc

MARDI 20 JUILLET 2021

A 18 heures 30

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire le mardi 20 Juillet à 18 heures 30 à la cantine de l'école de Colomby-Anguerny sous la présidence de Monsieur Guy ALLAIS.

Présents : ALLAIS Guy, CHAMBRELAN Nathalie, HALLUIN Lénaïc, LEMARQUAND Jacqueline, MENY Marianne, GUILLOUARD Jean-Luc, PROVOST Alain, GAUQUELIN Yves,

Absents excusés : MARGUERITE Véronique, DELAHAYE Nicolas, FOULON Catherine,

Absent : LE BRET Patrick,

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 18/05/2021
- 2 Travaux école de Basly
- 3 Demande d'aide complémentaire aux communes
- 4 Fournitures scolaires
- 5 Décision modificative DM-2021-001
- 6 Questions diverses
 - Travaux dans les écoles
 - Coopérative scolaire

Monsieur le Président fait l'appel et constate que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 heures 45.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie CHAMBRELAN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1 Approbation du dernier compte-rendu:

Le compte-rendu du Comité Syndical du 18 Mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 Travaux école de Basly (Délibération N° A2021-0021)

Le Président explique que Madame Agathe Vincent, Directrice de l'école maternelle de Basly demande la mise en place d'une cloison entre le dortoir et la classe des petits. Actuellement, c'est un rideau en plastique coulissant.

La Mairie de Basly ne prendra pas en charge ces travaux, car elle estime que de tels travaux sont incohérents avec la fermeture de l'école à moyen terme. Ce système étant en place depuis plus de 30 ans.

Le Président propose prendre en charge la modification. Des devis avaient été réalisés par la commune de Basly qui nous a transmis le devis plus le favorable. C'est l'entreprise Multiservices pour un montant TTC de 600 euros.

Il est donc proposé aux membres du SIVOS d'autoriser le Président à faire réaliser ces travaux par l'entreprise et dont le financement sera à la charge du Sivos.

Les membres du Sivos souhaitent savoir si ces travaux sont déduits de l'enveloppe annuelle d'investissement de l'école de Basly. Ils demandent à ce que le devis soit refait en déduisant la part du démontage du système en place qui serait réalisé en interne.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, sous réserve de l'accord de la commune de Basly, à l'unanimité :

- **demandent au Président de refaire le devis de l'Entreprise Multiservice sans le démontage (soit 500 € TTC)**
- **demandent au Président de contacter Madame Vincent, Directrice de l'école de Basly, pour savoir si cette dépense est incluse dans l'enveloppe annuelle d'investissement de 1000 €.**

Et, sous réserve que les travaux soient imputés sur le compte 2184 (Mobilier) et déduits de l'enveloppe annuelle d'investissement de 1000 € de l'école de Basly :

- **approuvent le commencement des travaux de la cloison de l'école de Basly**
- **autorisent Le Président à signer le devis d'Entreprise Multiservices et à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

3 Demande d'aide complémentaire aux communes (Délibération N° A2021-0022)

Le Président explique que le Sivos fait face à des dépenses plus importantes qu'initialement prévues même si certaines ont pu être diminuées voire évitées grâce à des solutions alternatives.

Le Président énumère ces dépenses :

- *Projet numérique :*

Le Président explique qu'il a fallu acheter des imprimantes différentes de celles initialement prévues et faire installer le Wifi par une autre entreprise que Manutan.

Le projet a donc un coût plus important que prévu et avoisine les 6300 €. Une subvention a été attribuée par l'Académie pour la somme de 3000 €.

Le Président renouvelle sa demande d'aide complémentaire aux communes à hauteur de 3000 €.

- *Système anti-pince-doigts (école de Basly) :*

Madame Vincent a demandé le remplacement de 5 systèmes à l'école de Basly. La valeur unitaire est d'environ 150 €.

Madame Lemarquand explique qu'une solution vient d'être trouvée pour réparer les systèmes détériorés. L'économie est donc de 750 € pour le Sivos.

- *Coopérative scolaire :*

Le Président explique que le contexte de l'année 2020 (crise sanitaire, élections...) a compliqué la gestion du Sivos et engendré des dépenses imprévues (personnel supplémentaire, augmentation des dépenses de produits et matériels d'entretien).

Il a été constaté tardivement que certains versements de la coopérative scolaire aux écoles n'avaient pas été réglés :

- le versement de septembre 2020
- le versement de janvier 2021

Ces versements viennent d'être régularisés et il restera le versement de septembre 2021.

Le Président expose qu'un des règlements initialement prévu sur l'exercice 2020 n'a pas été reporté et pris en compte sur l'exercice 2021.

Le Président souhaite demander une aide de 3500 € permettant de réguler cette dépense non prise en compte sur le budget 2021.

- *Cloison (école de Basly) :*

Le Président rappelle que la valeur estimée de cette réparation est de 500 €. Comme évoqué lors du précédent ordre du jour, la demande d'aide dépendra si la dépense est comprise dans l'enveloppe annuelle de 1000 € de l'école de Basly.

En conséquence, le Président suspend sa demande d'aide complémentaire pour cette dépense.

- *Structure de jeux extérieurs (école de Basly)*

Le Président explique que Madame Vincent a signalé qu'une réparation doit être réalisée sur la structure de jeux. La valeur de cette réparation est d'environ 200 € et sera faite en interne.

Compte tenu de ces éléments, Le Président souhaite demander une aide complémentaire aux communes d'un montant global de 6500 € qui seront utilisés comme suit :

Fonctionnement au compte 6574 en complément pour la régularisation de la coopérative scolaire :

Cpte 6574	Subvention fonct. person. droit privé	3500 €
-----------	---------------------------------------	--------

Investissement, au compte 2183 en complément pour le projet numérique :

Cpte 2183	Matériel de bureau et informatique	3000 €
-----------	------------------------------------	--------

Le Président explique qu'il a pris en compte le motif du refus émis par la commune d'Anisy lors de sa demande d'aide complémentaire lors d'une précédente réunion du Comité Syndical et qui demandait à ce que le montant alloué à chaque commune soit proratisé comme la participation annuelle des communes.

Le Président demande donc que l'aide complémentaire demandée aux communes soit proratisée sur les mêmes critères que la participation annuelle des communes en fonction du nombre d'habitant par commune et du nombre d'enfants scolarisés par communes.

Après calcul, Monsieur Guillouard donne la répartition de l'appel de fond pour la demande d'aide complémentaire demandée aux communes :

- Commune de Basly : 2475 €
- Commune de Colomby-Anguerny : 2580 €
- Commune d'Anisy : 1445 €

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité:

- valident la demande d'aide exceptionnelle aux communes de 6500 euros répartis comme suit :

- **Commune de Basly : 2475 €**
- **Commune de Colomby-Anguerny : 2580 €**
- **Commune d'Anisy : 1445 €**

- autorisent le Président à faire la demande d'appel de fonds aux communes et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

4 Fournitures Scolaires (Délibération N° A2021-0023)

Le Président propose de fixer les montants par enfant des **Fournitures Scolaire** comme suit :

- 45 € par élève de primaire**
- 38 € par élève de maternelle**

Le nombre d'élèves pris en compte pour le calcul des subventions pour l'année scolaire N/N+1 est l'effectif au 1^{er} janvier de l'exercice comptable N.

A noter que pour l'année 2021/2022, le montant du budget fournitures scolaires a été fixé comme suit :

- 5265 € pour les 117 élèves de primaire*

- 2774 € pour les 73 élèves de maternelle

Les membres du Comité Syndical s'accordent pour se réunir durant le dernier trimestre 2021 pour revoir le budget fournitures scolaires de 2022/2023.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- valident les montants annuels par élèves des subventions pour les fournitures scolaires

- autorisent le Président à inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget du Sivos Abc.

5 Décision Modificative (Délibération N° A2021-0024)

Monsieur Guillouard explique que tous les ans, chaque école bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 1000 euros (soit un total de 3000 euros pour la totalité du RPI) pour leurs dépenses d'investissement.

Comme exposé précédemment, le coût du projet numérique et le budget annuel d'investissement accordé aux 3 écoles est supérieur à montant voté au budget 2021.

Monsieur Guillouard propose que le Président demande à Madame Jahouel, Directrice des écoles de Colomby-Anguerny et Anisy, de décaler de quelques mois ses achats d'investissement afin que cette dépense soit imputée sur l'exercice 2022 et non sur celui de 2021.

En conséquence, la délibération de décision modificative est suspendue dans l'attente de l'accord de la Directrice.

Après cet exposé, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, reportent la délibération de décision modificative dans l'attente que Le Président demande à Madame Jaouhel le report des dépenses de 1000€ de l'enveloppe annuelle d'investissement de 2021 sur l'exercice 2022,

6 Questions diverses

- Travaux dans les écoles

Les Directrices des écoles ont fournis une liste des travaux de réparation et d'entretien à effectuer durant l'été pour chacun des sites qui les concernent.

L'absence prolongée de l'agent d'entretien ne permet pas de réaliser tous ces travaux durant cette période malgré l'aide bienvenue de bénévoles.

C'est pourquoi il est demandé aux communes, sur la base du volontariat et selon leurs disponibilités et leurs compétences de bien vouloir apporter leur contribution.

Les élus parcourent ensemble les listes et se répartissent les travaux.

- Coopérative scolaire

La coopérative scolaire a été régularisée et versée au 3 écoles.

- Personnel du Sivos – planning annualisé

Un agent a contacté par courrier le Sivos Abc afin de revoir son emploi du temps annualisé.

L'agent a été reçu par Le Président et les deux Vice-Présidentes pour étudier son planning sur le site de Basly à partir du 1^{er} septembre.

- Personnel du Sivos – absences autorisées

Un agent peut prétendre à 1 jour d'absence autorisée pour le décès d'un oncle/tante. Le Sivos va étudier le cadre réglementaire de ces absences autorisées.

Le congé doit-il être pris le jour de l'inhumation ?

Quels justificatifs peut-on demander pour attester du jour de l'inhumation ? Le lien de filiation ?

- Personnel du Sivos – Poste ATSEM

Le président explique que le Sivos va étudier très prochainement la possibilité du renouvellement du CDD pour le poste d'ATSEM de l'école de Basly pour l'année scolaire 2021/2022.

- Projet des écoles

Lors du Comité Syndical du 18 Mai 2021, le Maire de Basly avait expliqué que son Conseil Municipal avait délibéré contre le projet des écoles sur 2 sites.

Les membres du Sivos avaient convenu d'être présents au Conseil Municipal extraordinaire de Basly du 31 Mai 2021.

Le Président, les 2 Vice-Présidentes et Nathalie Chambrelan sont allés discuter et présenter à nouveau le projet aux membres du Conseil Municipal de Basly. Et ce dernier a délibéré favorablement au projet.

Le projet avance. Les communes d'Anisy et de Colomby-Anguerny ont lancé les appels d'offres pour la maîtrise d'œuvre.

Il est convenu que des réunions seront organisées pour exposer et finaliser les projets de chaque site. Dans un premier temps avec les élus des communes et les membres du Sivos. Dans un second temps avec les Directrices d'écoles. Et lorsque le projet sera finalisé, avec les représentants des parents d'élèves.

Monsieur le Président clôt les débats, remercie les membres du Comité et lève la séance à 20 heures 20.

PREFECTURE DU CALVADOS

23 MAI 2021

COURNIER

Le Président,
Guy ALLAIS

Sivos abc
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
Anisy, Basly, Colomby-Anguerny

Po Jacqueline
LEMARQUAND

emmarquand